Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_081_DEL-DE

Theix Noyalo TEIZ NOALOU

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 28 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, jeudi 28 mai à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil municipal de Theix - Noyalo, légalement convoqués le 19 mai 2026 se sont réunis à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Christian SEBILLE, Maire.

Etaient présents : M. Sébille, Mme Le Bodic, M. Thébaut, M. Rigault, M. Célard, Mme Le Cadre, Mme Célard, M. Berthe, Mme Perrin, M. Le Douairon, Mme Charbonnier, Mme Lecomte-Durouil, M. Hazo, Mme Rebout, M. Duranton, Mme Leclere, M. Mouaci, M. Oudar, Mme Le Floch, Mme Gicquel, M. Groyer, Mme Marroi, M. Roudaut, Mme Guillou, M. Morio, Mme Ogier, M. Charcosset

Absents ayant donné pouvoir :
Monsieur Pedron à Monsieur Thébaut
Monsieur Guilbaud à Monsieur Sébille
Madame Pasquier à Madame Lecomte Durouil
Monsieur Valiente à Madame Le Bodic
Madame Kéryjaouen à Monsieur Célard

Absent : Madame Ménahèze

Secrétaire de séance : Thierry Duranton

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Absent : 1

Nombre de pouvoirs : 5

Votants : 32

2026-05-28- N°FIN 081/2026 – PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX A PLAISANCE

Monsieur le Maire expose le bordereau suivant

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2026-2031, approuvé par délibération du conseil communautaire du 18 décembre 2025, la Communauté d'Agglomération affiche sa volonté d'offrir davantage de capacité de logements aux familles et actifs, aux revenus intermédiaires, en accentuant et soutenant la production de logements locatifs sociaux.

A ce titre, GMVA apporte une aide financière à la production locative sociale, conditionnée à la participation de la commune d'accueil, d'un montant égal à 3 000€ par logement. Seules les catégories de logements sociaux fiancés par un Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et un Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLA-I), et bénéficiant d'un agrément de l'État (aide à la pierre) sont concernés par le dispositif d'aide.

Cette participation peut prendre plusieurs formes : subvention directe, vente de terrain à prix minoré, prise en charge d'une partie des travaux de remise en état du foncier (démolition, dépollution) ou de viabilisation, ...

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le
ID : 056-200055952-20260528-2026_081_DEL-DE

L'organisme de logement social Morbihan Habitat souhaite réaliser la construction de 52 logements locatifs sociaux située 2 rue Josephine Baker, au lieu-dit Plaisance, dont :

- 29 logements PLUS ;

- 20 logements PLA-I ;

- 3 logements PLS (Prêt Locatif Social).

Le coût global estimé de cette opération s'élève à 9 157 561 € TTC.

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération par décision n° 20251125055 du 1er décembre 2025, a donné son agrément, à Morbihan Habitat, pour la construction de ces 52 logements locatifs sociaux.

Dans ce cadre, Morbihan Habitat a sollicité la commune pour l'octroi d'une aide pour le financement des logements PLUS et PLA-I à raison de 3000 € par logement soit un montant total de participation de 147 000 €.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération se décompose comme suit :

Dépenses	Montant en € TTC	Recettes	Montant en € TTC
Construction de 52 logements locatifs sociau	**9 157 561 €**	**Aides publiques**	**615 229 €**
- 29 logements PLUS	*5 139 103 €*	*PLA-I- État*	*135 700 €*
- 20 logements PLA-I	*3 455 041 €*	*PLUS - État*	*29 €*
- 3 logements PLS	*563 417 €*	*Département du Morbihan*	*148 000 €*
		Golfe du Morbihan Vannes Agglomération	*184 500 €*
		Commune de Theix-Noyalo	*147 000 €*
		Prêts	**6 892 334 €**
		Prêt CDC logement	*5 944 513 €*
		Prêt CDC foncier	*947 821 €*
		Fonds propres Morbihan Habitat	**1 649 998 €**
Montant total des dépenses	**9 157 561 €**	**Montant total des recettes**	**9 157 561 €**

En conséquence, je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une participation financière de 147 000 €, à Morbihan Habitat pour la construction de 49 logements locatifs sociaux dont 29 PLUS et 20 PLA-I ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat à intervenir avec le bailleur social Morbihan Habitat tel qu'annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A Theix-Noyalo, le 28 mai 2026

Le Maire,

Christian SEBILLE